

DÉPARTEMENT DE L'AUBE



VILLE DE
LA RIVIÈRE-DE-CORPS

<u>DEPARTEMENT</u>
AUBE
<u>CANTON</u>
SAINTE ANDRÉ LES VERGER
<u>COMMUNE</u>
LA RIVIERE DE CORPS
CL

N°44/2020 |

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Délégation de fonctions et de signature

Didier ROUYER,
Cinquième Adjoint au Maire

Le Maire de La Rivière de Corps,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confie au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal du 3 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints, notamment de Didier ROUYER en tant que cinquième adjoint au maire,

Considérant que pour la bonne marche et la parfaite continuité du service public, il est nécessaire de prévoir que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints,

A R R È T E

Article 1 : Didier ROUYER, cinquième adjoint au maire, reçoit à compter du 3 juillet 2020 une délégation permanente pour suivre les affaires suivantes :

➤ **URBANISME :**

- urbanisme prévisionnel du territoire communal (PLU, ZAC,...) et des dossiers structurants s'y rapportant
- action foncière
- affaires agricoles
- urbanisme opérationnel (autorisations d'occupation des sols)
- prise en charge des relations avec la population en matière d'urbanisme

➤ **VOIRIE:**

- définition et mise en œuvre et suivi du programme voirie (création, aménagement et entretien)
- gestion des relations avec les maîtres d'œuvre et des concessionnaires de réseaux
- suivi et application du règlement de voirie
- suivi du plan de déplacements urbains en lien avec Troyes Champagne Métropole
- prise en charge des relations avec la population dont l'objet relève de la voirie et du patrimoine routier

➤ **BATIMENTS:**

- construction, aménagement, extension, travaux d'entretien et mise aux normes des bâtiments communaux
- prise en charge des relations avec la population dont l'objet relève des bâtiments communaux

➤ **ENERGIES:**

- initiatives et coordination liées à la Transition énergétique

Article 2 : Didier ROUYER, cinquième adjoint au maire, reçoit délégation pour signer tous documents concernant ces fonctions qu'il exerce concurremment avec nous.

La signature de Didier ROUYER, devra être précédé de la formule suivante : « par délégation du Maire ».

Article 3 : Didier ROUYER, cinquième adjoint au maire, exerce en cas d'absence ou d'empêchement du Maire toutes les attributions de celui-ci.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire, par toute personne intéressée (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite de la demande). Cette décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne, dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube, à Monsieur le Trésorier de Troyes Agglomération et à l'intéressé.

Fait à La Rivière de Corps, le 20 juillet 2020

Le Maire,



Christophe CHOMAT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Parvenu en Préfecture, le 30/07/2020
- Publié, le 30/07/2020
- Notifié à l'intéressé, le

30/07/2020

Visa de l'intéressé,

